

ESPACES VACANCES

LES VILLAGES VACANCES

Chadenas
Chemin de Chadenas
05200 EMBRUN
Tél. 04 92 43 05 08
contact@chadenas-vacances.com

www.chadenas-vacances.com

L'Évasion Tonique
9 rue des Vergers
25130 VILLERS-LE-LAC
Tél. 03 81 68 02 89
clubevasion@wanadoo.fr

www.evasiontonique.com

CONTRAT DE SÉJOUR

Document à renvoyer avec :

- L'acompte (30% des frais de séjour)
 - L'adhésion (famille 31€, duo 18€, individuel 12€)
 - Le montant de la garantie d'annulation si vous y souscrivez (3,5% des frais de séjour, minimum 5€ /personne pour Chadenas et 4,5% pour Évasion Tonique)
- Inscription possible par courrier ou par e-mail : contact@chadenas-vacances ou clubevasion@wanadoo.fr

MES COORDONNÉES

Nom _____ Prénom _____

Adresse complète _____

Code Postal _____ Ville _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

E-mail (très lisible) : _____

MES DATES DE SÉJOUR

Du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

LISTE DES PARTICIPANTS AU SÉJOUR (y compris le demandeur)

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Nombre de semaines	Prix / pers.	Total

FORMULE CHOISIE

Chadenas pension complète ou camping 1/2 pension
Évasion Tonique pension complète, 1/2 pension, nuitée

Je bénéficie d'une offre spéciale OU une réduction. Code

Je certifie exacte les informations jointes.

Dans le cas d'un règlement par CB, j'autorise le Village Vacances à prélever toute somme concernant le règlement partiel ou total du séjour.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente au verso et les accepter.

Date :

Signature obligatoire :

N.B. L'envoi par mail vaut pour signature.

Acompte 30% du coût total du séjour : _____ €

Adhésion : _____ €

Garantie annulation (en option) : _____ €

Chadenas : 3,5% (min. 5€)

Evasion Tonique : 4,5%

Je verse ci-joint _____ €

☐ par chèque ☐ par chèque vacances

Pour un règlement par CB,
merci de nous appeler ou de faire votre réservation en ligne.

2022 : Conditions spéciales Covid 19. Les sommes déjà versées pour votre séjour seront intégralement remboursées si vous devez annuler ce séjour suite à des restrictions gouvernementales (confinement, interdiction de déplacement) ou si nous sommes fermés.

Conditions générales de vente

Les conditions de vente sont soumises aux articles R-211.3 et R 211 .11 du code du tourisme relatif à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjour, en vigueur au 30 octobre 2016. Conformément aux articles 1211-8 et L21 1-18 du code du tourisme, les dispositions des articles publiés Ci-dessous ne sont pas applicables pour les opérations de réservations ou de ventes des titres de transports n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

L'achat d'un séjour implique de la part de l'acheteur l'acceptation de l'ensemble des conditions générales de ventes ci-dessous énumérées.

1 - Séjour

La formule choisie s'entend pour tous les membres d'une même famille. Au cas où la famille choisirait consécutivement deux formules, le séjour commencerait Obligatoirement par la demi-pension pour Chadenas

Nos prix comprennent :

a. En pension complète.

- Le logement chambre double ou familiale, lits faits à l'arrivée (couettes).
- Pour la formule camping, mise à disposition d'un emplacement nu avec branchement électrique et accès au bloc sanitaire (Chadenas).
- La restauration en pension complète du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour, vin au pichet. Pour les enfants, les petits pots et le lait maternisé ne sont pas fournis (Chadenas).
- Les animations selon périodes.
- Les clubs enfants selon périodes.
- L'accès à la piscine (Selon planning d'ouverture).
- L'accès au sauna (Villers).

b. Chadenas camping demi-pension

- Un seul repas par jour (pas de petit déjeuner).
- Pas d'accès aux animations de journée ni aux clubs enfants.

Nos prix ne comprennent pas :

- L'adhésion à notre association.
- La taxe de séjour collectée pour le compte de la collectivité locale.

En option :

- La garantie annulation-interruption de séjour (voir chapitre 14).
- Le supplément de chambre individuelle: 13€ par nuit et par personne (selon disponibilité et hors été)
- Certaines animations, activités et excursions proposées selon les périodes.
- Le linge de toilette pour Chadenas.

2 - Brochures et tarifs de nos Villages Vacances

Nos brochures et en particulier nos tarifs sont publiés sous réserve d'erreur d'impression ou d'omission. Nos villages vacances se réservent le droit de répercuter les modifications de leurs prix ou ceux de leurs prestataires de services, conséquences d'éventuelles évolutions économiques réglementaires ou fiscales (TVA, coût de transport, carburant, taxes) Les photos des brochures et site Internet n'ont qu'une vocation d'illustration et ne sont pas contractuelles.

Pour la facturation, l'âge des enfants pris en compte est celui atteint à la date d'arrivée du séjour.

Nos tarifs sont établis à la personne. Ils sont forfaitaires pour la durée de séjour et ne sauraient être décomposés. Une arrivée tardive ou un départ anticipé ne peuvent donner lieu à aucune demande de remboursement.

Nul ne peut se prévaloir de ne pas utiliser les prestations offertes pour se déroger au tarif demandé.

En cas de prolongation de séjour ou d'arrivée anticipée avec notre accord, le tarif de la journée supplémentaire sera calculé au prorata.

Les bébés de moins de 4 mois à Chadenas et moins d'un an à Villers sont accueillis gratuitement sans prestation de restauration ni de service enfant.

Réduction selon votre quotient familial (selon le principe de solidarité associative) :

- En fonction des périodes et selon le village, en pension complète, une réduction est possible selon votre quotient familial.
- Cette réduction ne s'applique qu'au prix de base du séjour, pas aux suppléments.
- Calcul du quotient familial : revenu brut global figurant sur votre avis d'imposition de l'année n-1 de l'année du séjour (justificatif obligatoire) divisé par votre nombre de parts fiscales figurant sur le même avis.

3 - Frais d'adhésion

Espaces Vacances est une association loi 1901. Les séjours ne sont ouverts qu'aux adhérents de l'association. Les frais d'adhésion annuels s'élèvent 31€ pour les familles, 18 € pour les duos, 12€ pour les individuels. Ces frais d'adhésion ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.

4 - Réservation

La réservation devient ferme à réception du contrat de réservation dûment complété et signé et du versement de l'acompte (30 % du prix du séjour), auxquels s'ajoutent les frais d'adhésion et d'assurances éventuelles.

Dès ce moment, une facture est envoyée au client, sur laquelle figurent les dates de séjour, la prestation choisie et les tarifs.

Aucune modification du montant de la facture ne pourra être prise en compte une fois le séjour réalisé.

5 - Règlement du solde

Le client s'engage à régler le solde du séjour, sans rappel de notre part, 30 jours avant la date de début de séjour. En cas de solde non réglé à la date convenue, Espaces Vacances se réserve le droit de considérer l'inscription comme nulle et appliquer les conditions d'annulations prévues à l'article 10.

6 - Inscription tardive

En cas d'inscription à moins de 30 jours avant le début de séjour, la totalité du règlement sera exigée le jour de l'inscription pour confirmation de la réservation.

7 - Arrivée - départ

Les logements sont disponibles à partir de 17h. Le 1^{er} repas servi est le dîner. Le logement est libéré propre avant 10h le jour de départ.

8 - Animaux familiers

Pour des raisons de tranquillité, de sécurité et d'hygiène les animaux ne sont pas admis. Des adresses de pension pour animaux situées à proximité sont disponibles sur demande.

9 - Modification séjour confirmé

Dans la limite des disponibilités, et après avoir obtenu notre accord, une modification de date et de l'identité des participants pourra être effectuée. Cette modification doit impérativement être formulée par écrit.

La date de modification retenue sera celle figurant sur le courrier, le cachet de la poste faisant foi.

10 - Annulation / interruption du séjour ou réduction d'effectif du fait du client

Pour toute annulation de séjour ou réduction d'effectifs, les frais suivants seront facturés :

- annulation à plus de 60 jours du début du séjour : 15% du prix du séjour + frais d'adhésion
- de 30 à 59 jours : 30% du prix du séjour + frais d'adhésion,
- de 15 à 29 jours : 70% du prix du séjour + frais d'adhésion
- moins de 14 jours : 100% du prix du séjour + frais d'adhésion

Ces conditions s'appliquent également en cas de difficultés ou d'impossibilité d'accès à nos villages de vacances du fait de grèves, manifestations, conditions météorologiques.

L'annulation doit être formulée par écrit.

Si le motif de votre annulation est garanti par l'assurance annulation et interruption de séjour, vous devez vous reporter aux modalités décrites article 14.

12 - Annulation du fait des Villages Vacances

Le village vacances peut être amené à annuler des séjours à thème en cas d'inscrits insuffisants ou de défaillance de prestataires extérieurs ou d'événements extérieurs indépendants de sa volonté.

Les participants inscrits sont prévenus alors au moins 21 jours avant le séjour. Le cas échéant, les sommes versées pour le séjour seront remboursées intégralement.

13 - Assurances rapatriement et RC

L'assurance responsabilité civile et rapatriement n'est pas comprise dans nos tarifs. Pour toutes les activités sportives, en particulier le ski, vous devez vérifier votre couverture auprès de votre assureur.

14 - En option : garantie annulation et interruption de séjour

Cette option facultative permet de bénéficier de retenues réduites en cas d'annulation totale ou partielle et lors d'interruption de séjour,

À souscrire obligatoirement lors de la réservation.

Pour Chadenas

Evènement pris en compte, sur justificatifs :

- Maladie grave, accident grave, décès d'un participant ou d'un parent (grands-parents, père, mère, enfant, frère, sœur) : envoi d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité du déplacement ou présentation au directeur du village d'un certificat médical justifiant du départ anticipé d'un des membres ayant souscrit l'option.
- Embauche ou licenciement sur présentation d'une attestation de l'employeur.
- Destructions de locaux privés, professionnels ou destruction total d'un véhicule (procès-verbal de police)

Exclusions : grèves, manifestations, embarras de la circulation, panne ou

mauvais état du véhicule, conditions météorologiques.

Le coût de cette garantie s'élève à 3.5% du montant total du séjour avec un minimum de 5€ par personne.

Selon la date d'annulation, les conditions suivantes s'appliquent :

- annulation à plus de 60 jours du début du séjour : annulation sans frais*.
- de 30 à 59 jours avant le début du séjour : 10% du montant du séjour est dû*
- entre 15 et 29 jours avant le début du séjour : 20% du montant du séjour est dû*
- moins de 14 jours avant le début du séjour, 30% du montant du séjour est dû*.

* Dans tous les cas, l'adhésion et le montant de la garantie annulation sont conservés.

Pour Villers

Le coût de cette garantie s'élève à 4.5% du montant total du séjour.

Conditions de prise en charge sur demande

15 - Réclamations

Les réclamations qui surviennent au cours du séjour doivent être signalées au plus tôt sur le lieu de séjour afin qu'une solution puisse être recherchée au plus vite.

Si une réclamation ne peut être traitée sur place ou n'a pas trouvé de solution satisfaisante, un courrier doit être adressé en recommandé dans un délai d'un mois maximum après la date de fin de séjour.

16 - Responsabilités

Les Villages Vacances sont responsables de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient exécutées par lui-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, Espaces Vacances peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues aux contrats, soit à un cas de force majeure. Lors du séjour, Les Villages Vacances recommandent à leurs clients de ne pas laisser sans surveillance leurs objets personnels, vêtements et matériel de valeurs. Les Villages Vacances ne pourront être tenus pour responsables de leur vol ou détérioration éventuels hors et dans l'établissement y compris les parkings.

Les Villages Vacances déconseillent à leurs clients d'apporter des objets de forte valeur, bijoux et grosses sommes d'argent sur le lieu de séjour. .

17 - Règlement général sur la protection des données

Information complète sur nos sites internet.